

Rappel les modalités de concertation dans la délibération de prescription de la révision :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation et d'un cahier de recueil des remarques, au secrétariat de mairie, consultable aux heures habituelles d'ouverture ;
- Informations portées sur le site internet de la commune.

Modalités mises en œuvre :

Un dossier de concertation accompagné d'un registre a été déposé au secrétariat de mairie à compter du mois de février 2022.

Un affichage a été réalisé sur les panneaux communaux, informant de la mise à disposition du dossier de concertation.

Un article inséré dans le progrès (annonces légales) rappelait la procédure en cours et informait de l'existence du dossier de concertation

Un article sur la révision simplifiée a été inséré sur le site internet de la commune au mois de mars 2022.

Cet article a été repris sur un autre site : Notre Territoire

L'existence du dossier de concertation était rappelé dans ces articles.

Bilan de la concertation

L'information sur la procédure et sur l'existence d'un dossier de concertation destiné à recueillir les remarques du public a été largement diffusée eu égard aux enjeux de la procédure.

Cependant personne n'est venu consulter le dossier, aucune remarque n'a été inscrite sur le registre destiné à cet effet.

Fait le 04/05/2022

C. Ruellan
Soliha Jura Saône-et-Loire

Votre mairie

[Accueil](#) / [Votre mairie](#) / [Toute l'actualité](#)

Article de presse – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

 30 MARS 2022



Depuis de nombreuses années, la commune des Rousses, à l'instar des communes frontalières connaît un développement démographique important. Ce dernier génère des besoins en équipement croissants.

La commune dispose d'une crèche située rue des Champs de Neige. L'établissement a une capacité d'accueil de 30 places. Créé en 1990, le multi-accueil des Rousses est géré par la commune. Les enfants sont accueillis de 3 mois à 6 ans. Du fait de l'accroissement démographique, la crèche actuelle n'offre plus une capacité suffisante pour répondre à la demande.

La commune a donc décidé de créer un nouvel établissement qui réponde à la demande.

Après réflexion et étude de différentes hypothèses, les élus ont opté pour implanter la nouvelle crèche en continuité des équipements existants dédiés à l'enfance sur le pôle scolaire.

Cela permettra d'améliorer la gestion des équipements communaux tout en limitant les déplacements. Le pôle scolaire est en effet situé au centre du village en continuité du parking de l'Omnibus.

Le plan local d'urbanisme, PLU, délimite une zone réservée aux équipements collectifs. Celle-ci est cependant restreinte aux équipements existants et ne permet pas l'implantation de nouvelles structures. Les élus ont décidé d'engager une révision allégée du PLU afin de déterminer la faisabilité de l'extension de la zone à vocation d'équipement et le cas échéant modifier le zonage du PLU pour permettre l'implantation de la crèche.

La procédure de révision allégée du PLU a été engagée par délibération du conseil municipal et un dossier destiné à informer le public et recueillir son avis sur la procédure est mis à disposition au secrétariat de mairie.

Le dossier de révision allégée du PLU peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles du secrétariat de mairie.

Juillet 2022



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez nos règles de confidentialité quant à l'utilisation des cookies.

[Accepter les cookies](#) [En savoir plus](#)

A PROPOS



Notre village est situé dans le Haut-Jura (1107-1677 mètres d'altitude). Avec 3639 habitants, c'est la principale commune de la Station des Rousses (été/hiver) qui regroupe également les villages de Bois-d'Amont, Prémamanon et Lamoura. Les Rousses possède un important domaine skiable alpin et nordique, de nombreux itinéraires de randonnées ainsi qu'un joli lac de montagne. Ses sommets offrent un panorama exceptionnel sur la chaîne du Jura, les Alpes et le lac Léman. Commune frontalière avec la Suisse (la douane est située au hameau de la Cure), elle n'est qu'à une quarantaine de kilomètres de Genève.

CONTACT

Mairie les Rousses

281, rue Pasteur
39220 LES ROUSSES
Tél. : 03 84 60 01 52
Fax : 03 84 60 07 55
Email : [cliquez ici](#)

[Mentions légales](#)

[Plan de site](#)

PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

les Rousses



Urbanisme et aménagement

Organisme demandeur : **COMMUNE DE LES ROUSSES**

Article de presse Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Depuis de nombreuses années, la commune des Rousses, à l'instar des communes frontalières connaît un développement démographique important. Ce dernier génère des besoins en équipement croissants. La commune dispose d'une crèche située rue des Champs de Neige.

L'établissement a une capacité d'accueil de 30 places.

Créé en 1990, Le multi-accueil des Rousses est géré par la commune.

Les enfants sont accueillis de 3 mois à 6 ans.

Du fait de l'accroissement démographique, la crèche actuelle n'offre plus une capacité suffisante pour répondre à la demande.

La commune a donc décidé de créer un nouvel établissement qui réponde à la demande.

Après réflexion et étude de différentes hypothèses, les élus ont opté pour implanter la nouvelle crèche en continuité des équipements existants dédiés à l'enfance sur le pôle scolaire.

Cela permettra d'améliorer la gestion des équipements communaux tout en limitant les déplacements.

Le pôle scolaire est en effet situé au centre du village en continuité du parking de l'Omnibus.

Le plan local d'urbanisme, PLU, délimite une zone réservée aux équipements collectifs.

Celle-ci est cependant restreinte aux équipements existants et ne permet pas l'implantation de nouvelles structures.

Les élus ont décidé d'engager une révision allégée du **PLU** afin de déterminer la faisabilité de l'extension de la zone à vocation d'équipement et le cas échéant modifier le zonage du **PLU** pour permettre l'implantation de la crèche. La procédure de révision allégée du **PLU** a été engagée par délibération du conseil municipal et un dossier destiné à informer le public et recueillir son avis sur la procédure est mis à disposition au secrétariat de mairie.

Le dossier de révision allégée du **PLU** peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles du secrétariat de mairie.

située rue des Champs de Neige.

L'établissement a une capacité d'accueil de 30 places.

Créé en 1990, Le multi-accueil des Rousses est géré par la commune.

Les enfants sont accueillis de 3 mois à 6 ans.

Du fait de l'accroissement démographique, la crèche actuelle n'offre plus une capacité suffisante pour répondre à la demande.

La commune a donc décidé de créer un nouvel établissement qui réponde à la demande.

Après réflexion et étude de différentes hypothèses, les élus ont opté pour implanter la nouvelle crèche en continuité des équipements existants dédiés à l'enfance sur le pôle scolaire.

Cela permettra d'améliorer la gestion des équipements communaux tout en limitant les déplacements.

Le pôle scolaire est en effet situé au centre du village en continuité du parking de l'Omnibus.

Le plan local d'urbanisme, PLU, délimite une zone réservée aux équipements collectifs.

Celle-ci est cependant restreinte aux équipements existants et ne permet pas l'implantation de nouvelles structures.

Les élus ont décidé d'engager une révision allégée du **PLU** afin de déterminer la faisabilité de l'extension de la zone à vocation d'équipement et le cas échéant modifier le zonage du **PLU** pour permettre l'implantation de la crèche. La procédure de révision allégée du **PLU** a été engagée par délibération du conseil municipal et un dossier destiné à informer le public et recueillir son avis sur la procédure est mis à disposition au secrétariat de mairie.

Le dossier de révision allégée du [PLU](#) peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles du secrétariat de mairie. .

[Lire -](#)